

L'USAGE DÉTOURNÉ DES PRODUITS COSMÉTIQUES POUR ANIMAUX : LE TALC

En tant que professionnels de la formulation cosmétique, nous avons tiré la sonnette d'alarme et évoqué dans un précédent article, le détournement de produits cosmétiques à usage humain pour l'hygiène et l'entretien des chiens et chats.

Nous souhaitons ici faire un focus sur ce point qui pose différents problèmes.

- Le produit utilisé sur l'animal n'a pas été initialement conçu pour lui.
- Quid de sa réelle efficacité ?
- Quid de sa toxicité pour l'animal ?
- Que se passe-t-il si ces produits disparaissent du marché des produits cosmétiques ?
- Pourquoi utiliser ce produit ?

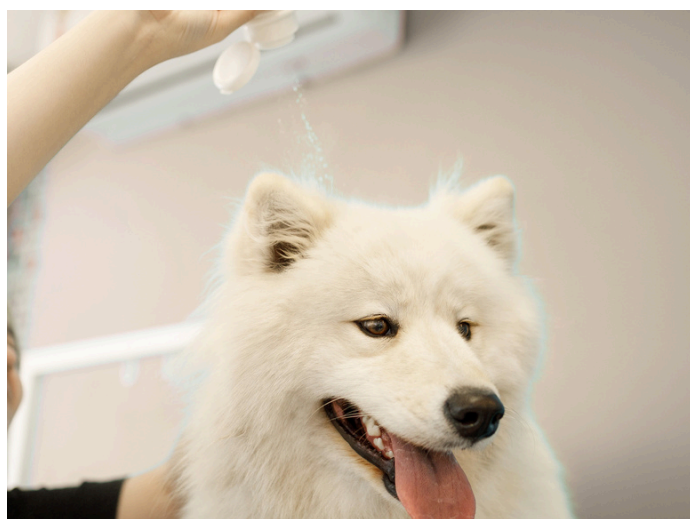
Prenons un exemple concret : les produits à base de **TALC**.

Sur le marché des produits d'entretien pour animaux, on peut le trouver dans les poudres de soin pour raviver la couleur du pelage, masquer certaines tâches, faciliter le coiffage et le démêlage du pelage, absorber l'excès de sébum, masquer les odeurs...



Bref c'est un produit « multi usages », et certaines marques spécialisées dans le domaine des produits d'hygiène animale ont développé ces poudres. Cependant lorsque l'on recherche des informations plus poussées, nous constatons que si le talc peut être appliqué sur la peau et le pelage des chiens et chats celui-ci **ne doit pas être inhalé par l'animal** car cela peut être toxique pour lui !

Certains propriétaires n'hésitent pas à utiliser du talc vendu pour la peau des bébés sur leur animal. Ce qui semble être utilisable pour l'homme ne l'est pas forcément pour le chien et/ou le chat... **nous sommes DIFFERENTS !!!**



Autre point : **le talc a ce jour n'était pas réglementé dans les produits cosmétiques.**

C'est-à-dire que son utilisation n'était pas limitée, tout en étant sous vigilance depuis 2012 notamment à cause des teneurs en amiante qu'il peut contenir. Celui-ci est sous vigilance notamment pour le **risque de dégradation des poumons si le talc est inhalé** et pour le **risque cancérigène**, notamment suspecté de provoquer des cancers de l'ovaire après des plaintes de plus de 60 000 personnes.

Le talc fait l'objet de controverse également pour son utilisation dans des produits d'hygiène intime, qui ont valu la mise en procès aux Etats-Unis depuis 2016 des puissants laboratoires Johnson et Johnson qui, en 2025, s'est vu rejeté un règlement de 10 milliards de dollars suite à des poursuites de personnes malades après l'utilisation de ce produit. D'ailleurs, depuis 2020, l'entreprise a cessé la vente de talc pour bébé aux Etats-Unis.

Pour résumer le talc fait l'objet de discussions à différents niveaux en Europe :

- Sécurité d'utilisation des opérateurs de fabrication (risque respiratoire) des produits contenant du talc.
- Sécurité d'utilisation des utilisateurs (enfants de moins de 3 ans, risque respiratoire).
- Usage déconseillé du talc sur les parties génitales externes quelque soit la population (bébés, enfants, adultes).

→ Et nos compagnons à 4 pattes dans tout ça ?

Le talc est en cours de classification comme substance **cancérigène, mutagène et reprotoxique**, ce qui pourrait le voir interdit dans les produits cosmétiques. Même si les produits d'entretien des animaux ne répondent pas à la définition d'un produit cosmétique, est-il encore judicieux de l'utiliser ? Existe-t-il une alternative à celui-ci ?



« **Par ce qu'un animal heureux est un animal dont on prend soin** », l'équipe LOOK CARE vous donne quelques conseils :

- Adopter une routine d'entretien qui fait « sens ».
- Choisir les produits strictement nécessaires à l'entretien et à la santé de votre animal.
- Demander la composition des produits.



 lookcare@icloud.com

 06 14 42 30 70



lookcare.fr

[lookcare_pets](#)

LOOK CARE

